

LES ENFANTS SONT LES ~~PLUS~~ IMPORTANTS. *MOINS*

Première partie de l'examen du budget 2025-2026 par le défenseur
Ministères examinés : Finances et Conseil du Trésor, Développement social

Bureau du défenseur du Nouveau-Brunswick

Boîte postale 6000

Fredericton, NB, E3B 5H1

Sans frais : 1.833.453.8653

Local : 1.506.453.8653

Fax : 1.506.453.5599

www.defenseur-nb-advocate.ca

Adresse courriel : advocate-defenseur@gnb.ca

Comment citer ce document:

Défenseur du Nouveau-Brunswick. *Les enfants sont les moins importants: Première partie de l'examen du budget 2025-2026 par le défenseur*, Avril 2025.

Copie électronique ISBN# : 978-1-4605-4332-0

“I put a dollar in a change machine. Nothing changed.” -- George Carlin

(« J'ai mis un dollar dans un distributeur. Rien n'a changé. » -- George Carlin)

Dans la version écrite du discours présentant le budget 2025-2026, l'expression « changement transformationnel » est utilisée à dix reprises. En effet, toute une section est parsemée de cette expression en gros caractères gras.

Dans le rapport du défenseur intitulé « *Comment tout s'est écroulé* » publié en 2024, de nombreuses préoccupations ont été soulevées concernant la manière dont le gouvernement du Nouveau-Brunswick établit son budget en fonction des indicateurs sociaux. Parmi les préoccupations soulevées, on peut citer :

- Les budgets énumèrent les intrants, ou les éléments financés, sans établir de lien direct entre le financement et les résultats.
- Les budgets ne fournissent pas de repères mesurables ni d'objectifs clairs à atteindre, et ne calculent pas le financement en fonction de l'objectif, mais annoncent les intrants et émettent des déclarations vagues sur les améliorations sans rendre de comptes.
- Les gouvernements ont souvent recours à des manipulations en comparant favorablement les budgets à ceux de l'année précédente plutôt qu'aux dépenses réelles, ce qui donne l'impression d'un soutien accru à un ministère.
- Les gouvernements combinent les augmentations de coûts courantes, telles que les dépenses inflationnistes et les salaires du personnel, avec le financement des programmes, ce qui donne l'impression qu'il y a de nouveaux investissements alors qu'il n'y en a pas. Cela crée un faux sentiment de progrès et rend plus difficile l'accès des services sociaux aux fonds dont ils ont réellement besoin.
- Les normes de service et les objectifs en matière de ressources ne sont pas utilisés dans la budgétisation des programmes sociaux et des dépenses.
- Les objectifs budgétaires sont souvent des objectifs « rigoureux » qui nécessitent des rapports réguliers, tandis que les résultats qui touchent les enfants, les personnes âgées et les Néo-Brunswickois vulnérables sont rarement mesurés et ne sont pas utilisés pour évaluer les employés ou les ministères.

Le gouvernement a pris un certain nombre d'engagements pour remédier aux lacunes soulevées dans le rapport *Comment tout s'est écroulé* et pour « gouverner dans l'esprit de ce rapport ». Étant donné que notre bureau avait examiné le processus budgétaire en 2023 et constaté certaines lacunes, il nous a semblé juste de poser des questions similaires au ministère des Finances en 2025 et d'exiger du gouvernement qu'il respecte les mêmes normes.

Dans un budget promettant un « changement transformationnel », nous avons cherché à déterminer si le budget lui-même avait apporté des changements transformationnels dans la manière dont les fonds sont alloués aux programmes sociaux. Comme le suggère George Carlin, le simple fait d'injecter de l'argent ne suffit pas à changer les choses si le système n'est pas conçu pour le changement. Nous voulions voir si, avec un nouveau Conseil exécutif, le ministère des Finances était appelé à se transformer. Après tout, pour transformer les résultats, il faut transformer la manière dont nous prenons les décisions cruciales concernant le financement de ces résultats.

Nous avons posé sept questions similaires à celles posées au ministère des Finances en 2023 afin d'examiner s'il y avait eu une transformation significative dans la manière dont le budget était préparé. Voici notre rapport concernant la première de ces questions. Nous avons l'intention de publier des rapports ultérieurs sur nos examens des autres questions. Ce premier volet portera sur la question que nous avons jugée la plus urgente, à savoir la réduction drastique des services destinés aux enfants les plus vulnérables de la province, principalement ceux pris en charge par le ministre du Développement social parce que leur bien-être était gravement menacé. Nous avons axé le rapport sur cette question car les réponses à nos questions ont révélé un niveau de réduction alarmant et sans précédent, et le défenseur a estimé qu'il était du devoir d'un agent législatif d'informer l'Assemblée de ces préoccupations.

Question n° 1 : Financement des services de protection de l'enfance, ministère du Développement social

Cette année, le budget impose au ministère du Développement social de trouver 47,1 millions de dollars à économiser sur les programmes d'aide à l'enfance, soit près d'un dollar sur six dans les services existants. Cette situation est alarmante pour le défenseur.

En 2023, nous avons exprimé notre inquiétude face à la pratique trompeuse consistant à comparer les budgets à ceux de l'année précédente plutôt qu'aux dépenses réelles de l'année précédente. En 2023, un écart important s'est creusé entre les dépenses réelles de l'année précédente en matière de services de protection de l'enfance et le montant prévu au budget.

En 2022-2023, le gouvernement a prévu un budget de 143,4 millions de dollars pour les services de protection de l'enfance, mais les dépenses réelles se sont élevées à 173,5 millions de dollars.

Pour l'année suivante, 2023-2024, le gouvernement a prévu un budget de 165,7 millions de dollars, qu'il a qualifié d'augmentation par rapport au budget de l'année précédente, mais qui était en fait inférieur de 8 millions de dollars aux dépenses réelles de l'année précédente. Notre bureau a demandé, à juste titre, quelles mesures le ministère des Finances prévoyait de prendre pour réduire les dépenses de 8 millions de dollars, d'autant plus qu'une nouvelle loi sur le bien-être des enfants et des jeunes (*Child and Youth Well-Being Act*) avait été présentée à l'Assemblée législative afin de permettre l'extension des services.

La réponse donnée par le gouvernement en 2023 était en partie rassurante. Le ministère des Finances n'a fourni aucune preuve à l'appui de sa conviction que les coûts diminueraient, mais a immédiatement indiqué qu'il s'attendait à ce qu'un mandat spécial soit émis à la fin de l'année si le nombre de dossiers à traiter nécessitait des fonds supplémentaires. Aucune réduction n'a été imposée.

À l'époque, le défenseur avait félicité l'absence de réductions obligatoires, mais avait soulevé deux préoccupations concernant le fait de laisser l'écart entre la demande réelle et les montants budgétés se creuser.

1. Si l'objectif du ministère est irréaliste et qu'il dépend de mandats spéciaux à la fin de l'année, les décisions concernant les dossiers individuels des enfants seront dictées par la pression de respecter cet objectif peu ambitieux, et les interventions nécessaires pourraient être reportées à une date ultérieure, où elles coûteront plus cher.
2. Si l'écart entre la réalité et le budget devient trop important, le gouvernement finira par imposer des réductions, car le coût de l'alignement du budget sur la réalité créerait un choc trop important pour le budget global pour pouvoir être réparé.

Ces préoccupations ont été adressées au ministère des Finances et au Bureau du Conseil exécutif il y a deux ans par le défenseur. Deux ans plus tard, le ministère des Finances a clairement rejeté ces recommandations, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives pour les enfants pris en charge par le gouvernement. Pour étayer cette affirmation, nous tenons à rappeler ce qui s'est passé au cours des deux années qui ont suivi.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le budget a révélé que les services de protection de l'enfance avaient effectivement dépassé le budget de l'année précédente, ce qui est souvent le cas lorsque le budget prévoit une baisse des dépenses sans aucune preuve à l'appui. Le montant budgété pour 2023-2024 était, comme indiqué ci-dessus, de 165,7 millions de dollars. Les dépenses réelles ont atteint 191,4 millions de dollars.

Malgré cette croissance, le ministère des Finances a prévu un budget de 181,9 millions de dollars pour 2024-2025, soit un écart de près de 10 millions de dollars par rapport aux chiffres réels de l'année précédente. Une fois de plus, rien ne venait étayer cette hypothèse budgétaire et, en réalité, le ministère des Finances s'est encore plus trompé, puisque les dépenses réelles ont de nouveau augmenté pour atteindre 231,8 millions de dollars, soit 50 millions de dollars de plus que les estimations du ministère des Finances.

Le lecteur se souviendra de la mise en garde du défenseur selon laquelle, à terme, l'écart deviendrait trop important pour être comblé par le gouvernement en cas d'année budgétaire difficile. Cela nous amène à l'exercice financier en cours.

Sachant que les programmes de protection de l'enfance ont coûté 231,8 millions de dollars l'année dernière, le ministère des Finances n'a prévu que 208,3 millions de dollars pour l'exercice 2025-2026. **Pour être clair : le ministère des Finances a établi une hypothèse budgétaire selon laquelle la protection de l'enfance coûtera 23,5 millions de dollars de moins cette année par rapport à l'année dernière, et ce sans aucune preuve apparente.**

En plus de cette réduction, le discours sur le budget a annoncé que 23,6 millions de dollars seraient affectés à de nouveaux services prioritaires et à des augmentations salariales dans le cadre de la *loi sur le bien-être des enfants et des jeunes (Child and Youth Well Being Act)*. Cela crée ce que l'on peut appeler un **mandat non financé**, dans lequel de nouvelles exigences sont imposées à un ministère. En

l'absence de nouveaux fonds, cela signifie que ces fonds doivent être trouvés en réaffectant (ou en « réduisant », si l'on n'est pas dans le domaine des relations publiques) des services existants.

Bien sûr, le défenseur avait le devoir de poser la même question qui avait été posée en 2023. Seulement, cette fois-ci, il n'y avait aucune assurance que des crédits spéciaux seraient accordés à la fin de l'année pour couvrir les coûts. La réponse du ministère des Finances a confirmé qu'il y aurait des coupes budgétaires et que le ministère du Développement social savait que c'était ce qui était prévu. Voici la réponse du ministère dans ses propres termes :

Le ministère du Développement social a demandé un financement approprié pour faire face à toutes les pressions auxquelles il est soumis. Compte tenu de la situation financière de la province, il a été demandé de donner la priorité au budget en fonction des fonds disponibles. En conséquence, le ministère a classé toutes les pressions par ordre de priorité et a soumis ce qui a été approuvé et prévu dans le Budget principal des dépenses. Comme vous l'avez souligné, le niveau de financement est supérieur à celui du budget de l'année dernière, mais reste inférieur aux dépenses réelles pour 2024-2025. Il convient de noter que le ministère continuera à fournir les services de soutien dans le cadre du programme de protection de l'enfance et des services à la jeunesse, tout en étant invité à donner la priorité aux efforts de transformation dans ce domaine afin d'identifier les possibilités de stabiliser les coûts tout en maintenant ou en améliorant les résultats. Les résultats de performance (et les dépenses associées) seront suivis de près afin de refléter les besoins de l'exercice en cours, tandis que l'équipe de projet procédera à son analyse des possibilités d'amélioration. (Traduit de l'anglais)

Une grande partie de cette réponse consiste en une description longue (et tout à fait exacte) du processus budgétaire : chaque ministère a soumis ses besoins, et le Cabinet a donné pour directive de réduire les services destinés aux enfants vulnérables. Toutefois, la longueur de la réponse ne masque pas entièrement la vérité fondamentale : des coupes budgétaires seront inévitables, et le ministère du Développement social a été chargé de les trouver.

L'ampleur des coupes est alarmante : si le ministère du Développement social doit effectivement réduire ses dépenses de 231,8 millions de dollars à 208,3 millions de dollars et absorber les 23,6 millions de dollars destinés à de nouvelles initiatives, **cela signifie qu'il devra trouver 47,1 millions de dollars à couper dans les 184,7 millions de dollars alloués aux programmes existants, soit une réduction de 25,5 %, ou près d'un dollar sur quatre.**

Comment ces coupes budgétaires affectent les enfants au quotidien

Comme le défenseur l'avait déjà signalé, le fait de placer un ministère chargé d'aider les enfants en situation de crise dans une situation d'austérité permanente conduit à des décisions à la fois cruelles et contre-productives sur le plan financier. En voici un exemple :

Au début de l'année, le défenseur a été saisi d'un cas où le retard pris dans la réponse aux besoins précoces d'un enfant avait atteint un point critique. Un enfant scolarisé dans une école du Nouveau-Brunswick avait des besoins complexes qui nécessitaient une collaboration entre le système éducatif et le ministère du Développement social. L'enfant avait fait des progrès significatifs, pouvait fréquenter l'école à temps plein et sa famille bénéficiait d'un soutien en dehors des heures de classe afin de pouvoir

répondre aux besoins importants de l'enfant et s'occuper de ses autres enfants. Tous s'accordaient à dire que les services à la famille étaient très utiles.

Lorsque le besoin s'est fait sentir de recruter une nouvelle personne pour assurer des services de soutien en dehors des heures scolaires, des problèmes sont apparus. En particulier, la zone régionale du ministère du Développement social s'est révélée incapable de recruter quelqu'un et, surtout, peu disposée à saisir l'administration centrale pour obtenir des instructions urgentes. En fait, le Comité provincial des services intégrés (dont l'acronyme malheureux en anglais est PISC) a renvoyé le projet à plusieurs reprises, estimant que le salaire horaire prévu était trop élevé, même s'il correspondait à ce qui serait probablement nécessaire pour recruter une personne qualifiée. Dans le même temps, le ministère a insisté pour que le recrutement se fasse dans le cadre d'un accord indépendant avec une agence extérieure, ce qui est le modèle privilégié du point de vue des économies, mais pas nécessairement le moyen le plus rapide de trouver des personnes qualifiées. Cette agence indépendante a répondu que pour respecter le budget disponible, elle devrait recruter un employé bilingue capable d'assumer plusieurs contrats. Cela a rendu le recrutement plus difficile. Rien n'indique que quelqu'un ait même cherché à savoir ce qui aurait permis à l'agence de répondre en premier lieu à ce besoin urgent.

L'école a envoyé plusieurs avertissements au ministère du Développement social et au Comité provincial des services intégrés pour signaler que le comportement et les résultats scolaires de l'enfant régresaient et que la famille était en crise. Après plusieurs mois sans progrès de la part du ministère du Développement social, notre bureau a été contacté par des professionnels inquiets et nous avons dû intervenir pour faire pression afin que les aides nécessaires soient rapidement mises en place.

Cela montre le problème des opérations fondées sur l'austérité. Idéalement, dès les premiers signes d'inadéquation entre les besoins urgents de l'enfant et les résultats évidents d'un processus rigide, la région aurait dû faire remonter le dossier pour obtenir une certaine flexibilité. Malheureusement, cela n'a pas été le cas, ce qui est malheureusement courant. Les travailleurs sociaux et les enseignants de première ligne nous disent souvent que les moyens d'alerter les autorités supérieures sont opaques et, pire encore, que la communication est souvent découragée par les responsables. Ce sont là les signes d'une culture dysfonctionnelle. Même après que le défenseur ait porté l'affaire devant les plus hautes instances du ministère du Développement social, il a fallu plusieurs semaines pour que les choses changent. En termes simples, si les gens sont constamment sous pression pour éviter de s'écarter des formules, même lorsque des enfants souffrent manifestement, le système n'entendra pas ce qu'il doit entendre aux plus hauts niveaux. Les fonctionnaires appliqueront la formule même si le résultat est destructeur pour l'enfant et stupide en termes d'impact budgétaire à long terme.

Dans ce cas, les progrès de l'enfant ont régressé et l'année scolaire sera en grande partie perdue. Les services nécessaires pour remédier à cette situation seront plus coûteux, et pour aggraver le problème, nous avons également découvert que la planification pour l'été et la prochaine année scolaire n'avait pas encore commencé. Au moment où cette affaire a été portée devant le bureau du défenseur, le risque que l'enfant se retrouve sous la garde à temps plein du ministre du Développement social avait considérablement augmenté en raison des conséquences du retard (quelques dollars de l'heure) sur la capacité de la famille à subvenir aux besoins de cet enfant.

Aucune preuve que les coûts à long terme aient été pris en compte, où que ce soit

Le ministère du Développement social a organisé plusieurs séances afin d'aborder la question de politique publique suivante : comment gérer le nombre croissant de cas où des enfants et des jeunes ont besoin de services intensifs et coûtent à la province plus de 100 000 dollars par an. Il existe aujourd'hui plus d'une centaine de cas de ce type.

Bien sûr, ces cas ne surgissent pas du jour au lendemain sans avertissement. Les enfants ne se retrouvent pas du jour au lendemain dans une situation de crise profonde. Comme le montre l'examen que nous menons actuellement sur des dizaines de dossiers d'adolescents en situation de crise grave, ces cas sont généralement le résultat de nombreuses petites décisions comme celles-ci : des fonctionnaires se voient imposer des formules axées sur le contrôle des coûts et offrant une marge de manœuvre limitée, il n'existe aucune plateforme pour examiner les risques à long terme, et les services sont retardés ou refusés en amont sans aucune évaluation de l'impact à long terme ni aucun processus permettant d'examiner les arguments humains et économiques en faveur d'interventions plus rapides.

En fait, nous voyons déjà des signes indiquant que les coupes budgétaires drastiques actuellement exigées dans les services conduiront à davantage de décisions à court terme et à un recours accru à des formules conçues par des comptables sans tenir compte des résultats sociaux.

L'impact des coupes budgétaires drastiques sur les enfants vulnérables

Lors de notre examen du budget, nous n'avons trouvé aucun autre groupe auquel il était demandé de supporter une réduction budgétaire de 24 %, ce qui signifie que ce budget impose les coupes les plus importantes aux enfants bénéficiant de services de protection de l'enfance. Cela est d'autant plus frappant que bon nombre des enfants touchés par ces coupes budgétaires sont en fait pris en charge par le ministre du Développement social. Cela signifie que le gouvernement a choisi d'imposer les coupes les plus importantes aux enfants qui dépendent de lui pour bénéficier du soutien et des soins que leur prodiguerait un parent. Il convient également de souligner que cette réduction aura sans aucun doute un impact négatif considérable sur le moral des personnes qui travaillent dans le système de protection de l'enfance. Les parents d'accueil et les responsables de foyers d'accueil seront certainement démoralisés. Mais l'impact potentiel le plus dangereux sera sur les travailleurs sociaux des services de protection de l'enfance, qui accomplissent un travail incroyablement difficile, urgent et important, et qui verront certainement cette réduction budgétaire comme un message indiquant que leur travail n'a pas de valeur. À titre anecdotique, notre bureau ne peut s'empêcher de remarquer la fréquence des congés de maladie et du roulement du personnel dans cette profession. Rien n'indique que le coût de ces deux facteurs ait été pris en compte dans le budget du ministère.

Il convient de rappeler aux membres de l'Assemblée législative que les enfants pris en charge par les services sociaux comptent parmi les Néo-Brunswickois les plus vulnérables. Les enfants pris en charge sont vingt fois plus susceptibles d'être placés dans des plans de journée partielle, ont un taux d'obtention de diplôme et de participation aux études postsecondaires « très faible », et le ministre a déclaré que 40 % d'entre eux se retrouvent sans domicile lorsqu'ils quittent le système. Il va sans dire que les enfants qui ne terminent pas leurs études et/ou se retrouvent sans domicile coûtent plus cher au système lorsqu'ils deviennent adultes.

Nous craignons qu'une demande de réduction budgétaire d'une telle ampleur au cours d'un seul exercice financier ne contraigne davantage le personnel de première ligne à se plier à des formules restrictives et ne l'incite à éviter d'informer la direction lorsque des enfants risquent de sombrer dans une situation de crise. Nous avons déjà observé des signes qui vont dans ce sens. Les exemples suivants ont été recueillis au cours des deux dernières semaines seulement.

- Nous avons reçu des préoccupations de parents d'accueil concernant le niveau irrationnel de contrôle des dépenses liées à la qualité de vie. Dans un cas, une mère d'accueil a d'abord obtenu l'autorisation de se faire rembourser les frais de déplacement pour avoir emmené deux enfants placés chez elle dans un parc de trampolines, puis on lui a demandé de payer une partie des frais elle-même et on l'a réprimandée pour avoir gaspillé l'argent des contribuables. Il serait juste que le défenseur examine les dossiers des frais de divertissement professionnel d'Opportunités Nouveau-Brunswick afin de vérifier si un rappel similaire a été envoyé à la suite d'un déjeuner d'affaires, ou si les employés d'Alcool N.-B. reçoivent des lettres aussi strictes après des voyages destinés à trouver de nouveaux vins et spiritueux.
- Dans plusieurs cas, dont un cette semaine, nous avons dû mettre en garde le ministère du Développement social contre les retards dans la planification qui font que des jeunes détenus dans des établissements pénitentiaires se retrouvent sans domicile fixe parce que les travailleurs de première ligne ne parviennent pas à leur trouver un placement approprié en raison de contraintes de temps, de budget et de politique, et se contentent donc de les relâcher dans la rue. Cela augmente bien sûr le risque de récidive et d'incarcération, qui représente l'un des coûts quotidiens les plus élevés de l'ensemble des dépenses publiques.
- Notre bureau a reçu des préoccupations de la part de dirigeants de foyers collectifs selon lesquelles le ministère du Développement social serait en train d'imposer aux foyers collectifs un nouveau modèle qui lie le financement au nombre de lits plutôt qu'aux besoins réels des enfants et aux exigences professionnelles des personnes qui s'occupent d'eux. Bien que nous examinerons évidemment en détail toute proposition de ce type, cette approche n'a, à notre connaissance, été demandée par aucun groupe réellement impliqué dans la prise en charge d'enfants. Le risque est que ces formules soient déconnectées de l'évaluation des besoins, qu'elles lient les mains des personnes qui s'occupent des enfants pris en charge par le ministre tout en répondant aux besoins des enfants en situation de crise, et qu'elles pénalisent financièrement les petites structures plus spécialisées, ce qui pourrait retarder les interventions, aggraver la situation des enfants et entraîner des interventions plus coûteuses par la suite.
- Dans plusieurs de nos dossiers concernant des plans de journée partielle, dont plusieurs nous ont été transmis au cours des deux dernières semaines, le retard qui empêche les enfants d'aller à l'école et les oblige à suivre des journées partielles est dû au fait que le ministère du Développement social ne remplit pas ses obligations en matière de coordination et de fourniture de services de soutien en temps opportun. Les écoles doivent réagir à une situation de crise, car l'enfant a le droit d'être à l'école et sa présence physique exige une réponse. Le ministère du Développement social n'est soumis à aucune pression similaire pour réagir, et notre examen des dossiers montre que les régions répondent souvent à la nécessité de retarder les dépenses plutôt qu'à une réponse motivée par les besoins évalués de l'enfant.

Une prise de décision trop restrictive et à court terme conduit souvent les services sociaux à choisir de contenir les problèmes pendant longtemps plutôt que de les résoudre rapidement. L'une des erreurs les plus courantes commises par les services sociaux consiste à payer de nombreuses personnes à bas salaire pour s'occuper d'un enfant en crise, mais à éviter de payer les évaluations et les interventions qui permettraient de traiter les problèmes sous-jacents. Il convient de noter ici que la province a récemment perdu un arbitrage très coûteux dans le système scolaire parce qu'un enfant était devenu de plus en plus violent envers les éducateurs au fil des ans sans que des mesures adéquates aient été prises pour aider l'enfant, assister la famille ou protéger les travailleurs. Le médiateur a notamment conclu que le district scolaire n'avait à aucun moment saisi des spécialistes ou des professionnels susceptibles de répondre aux besoins sous-jacents de l'enfant, mais s'était contenté de proposer des solutions moins coûteuses pour contenir et contrôler la crise de l'enfant plutôt que de la résoudre. Ces coupes budgétaires vont exacerber cette approche consistant à « contenir à moindre coût mais ne pas résoudre de manière urgente » et créer des cas de crise plus coûteux à l'avenir.

En bref, toute tentative d'imposer des coupes budgétaires aussi importantes à un groupe vulnérable en un an risque fort d'entraîner des décisions plus rigides et stéréotypées, davantage d'enfants en situation de crise et des coûts à long terme plus élevés. Si, à terme, des dépenses ciblées peuvent être transformatrices et permettre des économies, on peut supposer que si le Ministère avait soudainement un plan de transformation de 45 millions de dollars en un seul exercice, il en crierait haut et fort les détails, au lieu de dissimuler les coupes derrière une comptabilité douteuse.

Il convient également de noter que le budget prévoit la même réduction des dépenses réelles dans le domaine de l'aide au revenu, imposant une réduction de 23,3 millions de dollars, soit 6 %, par rapport aux besoins réels de l'année dernière. Si ces deux objectifs sont appliqués au cours du même exercice, les enfants seront exploités au rabais par ceux qui en ont la charge, à des niveaux qui leur seront préjudiciables. Soit le gouvernement a délibérément sous-estimé ses prévisions de déficit, soit il envisage des coupes historiques dans les aides aux enfants les plus pauvres. Un seul de ces problèmes relève de la compétence du défenseur, mais il est essentiel que les élus soient conscients des conséquences humaines et financières d'une telle réduction. Si l'on considère le montant des coupes budgétaires et le nombre relativement faible d'enfants en situation de pauvreté concernés, la réduction par enfant est dévastatrice. Comme l'a déclaré Lord Wilberforce au Parlement britannique, les élus « peuvent choisir de fermer les yeux, mais ils ne pourront plus jamais dire qu'ils ne savaient pas ». C'est là le devoir du défenseur, désormais accompli.

Recommandations

Si le gouvernement entend procéder à des coupes budgétaires drastiques auprès des enfants les plus vulnérables, il est légitime d'exiger une transparence totale sur la manière dont cela est mis en œuvre.

1. Le défenseur recommande aux ministères des Finances et du Développement social de reconsidérer l'objectif de 46 millions de dollars de coupes budgétaires dans les services de protection de l'enfance.
2. Si la première recommandation du défenseur est rejetée, le défenseur recommande au ministère du Développement social de produire, d'ici le 30 juin 2025, un plan expliquant comment il entend atteindre l'objectif budgétaire fixé par le ministère des Finances, l'impact attendu sur les enfants bénéficiant de ces services et les coûts à long terme que ces impacts pourraient engendrer au cours des cinq prochaines années.

3. Le défenseur recommande que des mesures immédiates soient prises pour protéger les enfants vulnérables des prises de décision rigides grâce à des améliorations à court terme de la prestation de services intégrés, notamment la création d'un bureau au sein du Bureau du Conseil exécutif avec le pouvoir de résoudre les conflits de financement interministériels, d'examiner les dossiers et de garantir la prestation de services intégrés lors de déclencheurs tels que les plans de journée partielle, l'intervention en cas de crise de santé mentale et l'insécurité du logement.

SOU MIS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE ce 24 avril 2025.

Kelly A. Lamrock, c.r.

Défenseur

ANNEXE « A »

Questions et réponses textuelles (*Traduit de l'anglais*)

Question n° 1 du défenseur :

« Le montant budgétisé pour les services de protection de l'enfance est inférieur de 23,6 millions de dollars aux dépenses réelles de l'année précédente. Cette situation est préoccupante, car la nouvelle loi devrait en réalité accroître les services et la réactivité envers cette population vulnérable. En effet, bon nombre des « approches adaptées aux enfants » prévues dans la nouvelle Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes n'ont pas été mises en pratique. Pouvez-vous indiquer quels facteurs ont conduit à prévoir des réductions budgétaires dans ce domaine ? Et si l'intention est d'émettre un mandat spécial en fin d'année, quelles instructions ont été données au ministère du Développement social pour éviter qu'il ne demande des coupes de 23 millions de dollars dans les services de protection de l'enfance ? »

Réponse n° 1 du ministère des Finances :

La Direction de l'enfance et de la jeunesse du ministère du Développement social a augmenté son budget de 26,7 millions de dollars sur douze mois, dont :

8,5 millions de dollars pour soutenir la nouvelle loi, y compris un financement supplémentaire pour les services de relève, les services de parenté, les soutiens familiaux, les services de stabilisation et les spécialistes cliniques ;

5,1 millions de dollars pour les augmentations de salaire des conseillers en services sociaux et du personnel des foyers de groupe ; et

10 millions de dollars pour faire face à l'augmentation des placements spécialisés et aux dépenses connexes.

La plus grande pression à laquelle la Direction de l'enfance et de la jeunesse du ministère du Développement social est confrontée a été l'augmentation des placements spécialisés. Des données récentes indiquent

Année fiscale	Nombre d'enfants/jeunes placés dans des centres spécialisés	Dépenses annuelles
2022-23	58	\$21M
2023-24	89	\$36M
2024-25	110	\$55M

Question n° 2 du défenseur (Suivi) :

*La première question que j'ai posée cherchait une explication de l'écart entre les dépenses RÉELLES de 2024-2025 pour les services de protection de l'enfance (231 877 000 \$) et le montant budgétisé (208 277 000 \$). Comme nous le savons tous les deux, le chiffre réel correspond à ce qui a été **réellement dépensé**. Cela est particulièrement préoccupant, car j'ai déjà exprimé mon inquiétude quant à la pratique du Ministère consistant à budgétiser moins que les dépenses réelles. Ces dépenses sont en grande partie déterminées par la demande, et toute hypothèse selon laquelle les dépenses réelles de l'année dernière diminueront de 50 millions de dollars devrait avoir un fondement probant (d'autant plus que le Ministère a maintenant fait cette même hypothèse trois années de suite, et qu'elle ne s'est pas confirmée).*

181,877	231,877	Child Welfare and Youth Services / Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse.....	208,277
---------	---------	--	---------

La réponse du Ministère nous informe de nouveaux projets, mais n'explique pas pourquoi le budget est inférieur à ce qui a été réellement dépensé l'année dernière. Pour que des fonds soient destinés à la création de nouveaux services, le Ministère devrait expliquer pourquoi l'écart de 50 millions de dollars enregistré l'année dernière n'était pas vraiment nécessaire et ne se reproduira pas.

Pour une raison ou une autre, le Ministère a choisi d'ignorer complètement la question et de me fournir des détails sur les nouveaux services sans expliquer comment des fonds seront disponibles avec un budget inférieur de plusieurs millions de dollars à ce qui a été réellement dépensé l'année dernière.

Réponse du Ministère n° 2 (Suivi)

Le ministère du Développement social a demandé un financement approprié pour faire face à toutes les pressions auxquelles il est soumis. Compte tenu de la situation financière de la province, il a été demandé de donner la priorité au budget en fonction des fonds disponibles. En conséquence, le ministère a classé toutes les pressions par ordre de priorité et a soumis ce qui a été approuvé et prévu dans le Budget principal des dépenses. Comme vous l'avez souligné, le niveau de financement est supérieur à celui du budget de l'année dernière, mais reste inférieur aux dépenses réelles pour 2024-2025. Il convient de noter que le ministère continuera à fournir les services de soutien dans le cadre du programme de protection de l'enfance et des services à la jeunesse, tout en étant invité à donner la priorité aux efforts de transformation dans ce domaine afin d'identifier les possibilités de stabiliser les coûts tout en maintenant ou en améliorant les résultats. Les résultats de performance (et les dépenses associées) seront suivis de près afin de refléter les besoins de l'exercice en cours, tandis que l'équipe de projet procédera à son analyse des possibilités d'amélioration.

ANNEXE « B »

Le cycle des programmes sociaux défailants

